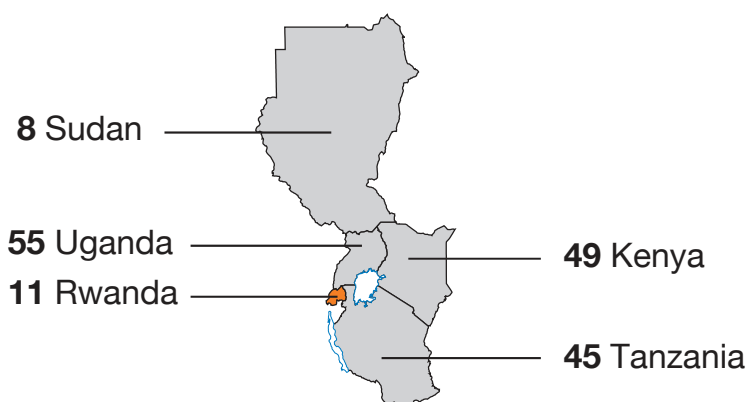
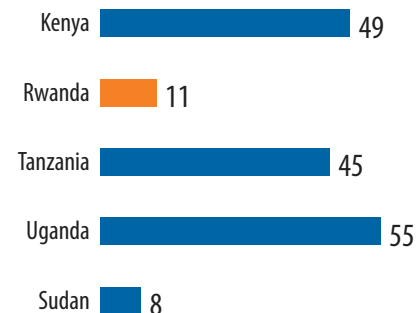




Résultat global: **11** (Sur 100) Fournit très peu ou pas d'informations au public dans ses documents budgétaires.

Quels sont les résultats du Rwanda par rapport à ses voisins ?

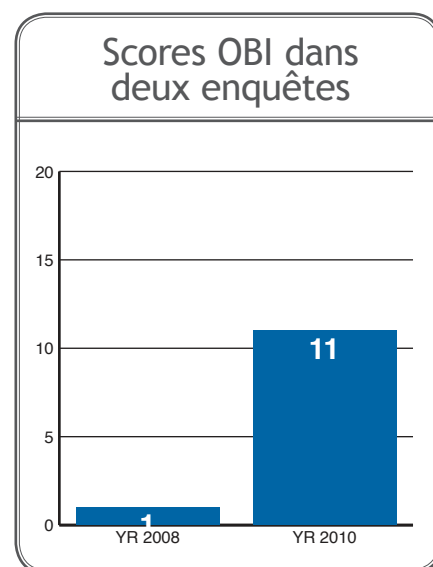


Principales conclusions

Les résultats obtenus aux 92 questions de l'Enquête sur le budget ouvert (voir encadré) sont utilisés pour compiler des résultats objectifs et déterminer le classement de chaque pays en matière de transparence. Ces résultats constituent l'Indice sur le budget ouvert.

Le Rwanda enregistre un résultat de 11 sur 100, ce qui est à peu près un quart du score moyen (42) pour les 94 pays enquêtés. Le score du Rwanda montre que le gouvernement n'a pratiquement fourni aucune information au public à propos du budget et des activités financières du gouvernement central. Ainsi, les citoyens se trouvent dans une quasi-impossibilité de demander des comptes au gouvernement au sujet de sa gestion des deniers publics.

Il y a eu des progrès au Rwanda. Entre 2008 et 2010, le score du Rwanda a augmenté de 1 à 11 en grande partie parce que le gouvernement a commencé à publier un Rapport préalable au budget, un Budget des citoyens, un Rapport de fin d'année et un Rapport d'audit.



Caractère adéquat et disponibilité des huit documents budgétaires clés

Document	Évaluation du niveau d'information*	État de publication
Rapport préalable au budget	B	Publié
Projet de budget de l'exécutif	E	Produit, non publié
Budget adopté	A	Publié
Budget des citoyens	A	Publié
Rapport en cours d'année	E	Produit, non publié
Revue de milieu d'année	E	Produit, non publié
Rapport de fin d'année	D	Publié
Rapport d'audit	D	Publié

* Les évaluations relatives à l'exhaustivité des informations fournies dans chaque document, et à leur caractère accessible, sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions de l'Enquête sur le budget ouvert sur chaque document. Un résultat moyen de 0 à 20 (très peu ou pas d'informations) correspond à E ; de 21 à 40 (informations minimales) à D ; de 41 à 60 (quelques informations) à C ; de 61 à 80 (informations significatives) à B, et de 81 à 100 (informations approfondies) à A.

Un **Projet de budget de l'exécutif** constitue l'instrument de politique le plus important du gouvernement. Ce document présente selon quelles modalités le gouvernement prévoit de générer les revenus et où il compte affecter ces fonds, transformant ainsi des objectifs politiques en actions concrètes. Le Rwanda produit un Projet de budget de l'exécutif mais ne le rend pas disponible au public.

Un **Rapport préalable au budget énonce** les grands paramètres qui définiront le prochain budget du gouvernement. Le Rwanda publie un Rapport préalable assez complet.

Un **Budget adopté** a force de loi dans un pays ; il fournit les informations qui constituent la base de toutes les analyses budgétaires menées au cours de l'exercice budgétaire. D'une manière générale, il convient que le Budget adopté fournisse au public des données qu'il pourra utiliser pour évaluer les priorités politiques énoncées par le gouvernement et lui demander des comptes. Le Rwanda publie un Budget adopté complet.

Un **Budget des citoyens** est une présentation non technique du budget d'un état qui vise à permettre au public, y compris aux personnes ne connaissant pas bien les finances publiques, de comprendre le programme d'un gouvernement. Le Rwanda produit un Budget des citoyens complet.

Des **Rapports en cours d'année** fournissent un « instantané » des effets du budget au cours de l'exercice budgétaire. Celui-ci permet d'effectuer des comparaisons avec les chiffres du Budget adopté, ce qui peut ainsi faciliter les ajustements. Le Rwanda produit des Rapports en cours d'année pour usage interne, mais ne les publie pas.

Une **Revue de milieu d'année** présente un aperçu complet des effets du budget à mi-parcours d'un exercice budgétaire et examine tous les changements d'hypothèses économiques qui influent sur les politiques budgétaires votées. Les informations contenues par ce rapport

ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT 2010

Rwanda

L'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat budgétaire international (IBP) évalue la disponibilité au public de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité des données dans ces documents. L'Enquête évalue aussi le degré de contrôle efficace exercé par les corps législatifs et les institutions suprêmes de contrôle (ISC), ainsi que les opportunités disponibles au public pour participer dans les processus décisionnels nationaux.

La recherche pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert de ce pays a été entreprise par:

Alexis Nkurunziza
CLADHO
P.O. Box 3060 Kigali, Rwanda
+250 (0)788 863-546
nkurufloor@gmail.com

permettent au gouvernement, à l'assemblée parlementaire et au public de déterminer s'il convient de procéder à des ajustements liés aux recettes, aux dépenses ou aux emprunts pour le reste de l'année budgétaire. Le Rwanda produit une Revue de milieu d'année pour usage interne mais ne la rend pas publique.

Un **Rapport de fin d'année** permet de comparer l'exécution réelle du budget au Budget adopté. Le Rapport de fin d'année permet d'informer les décideurs au sujet des politiques fiscales, des obligations liées à la dette et des grandes priorités en matière de dépenses, ce qui facilite les ajustements pour les années budgétaires suivantes. Le Rwanda publie un Rapport de fin d'année mais il est loin d'être exhaustif. Il n'explique pas, par exemple, la différence entre les prévisions macroéconomiques initiales, les estimations concernant les données non-financières et les indicateurs de performance, et les résultats réels pour cette année-là. En outre, il ne présente pas non plus d'informations sur les fonds extra-budgétaires.

Un **Rapport d'audit** est une évaluation des comptes de l'état par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) d'un pays. Il rapporte si le gouvernement a généré et dépensé les revenus nationaux conformément au budget autorisé, si la comptabilité publique est équilibrée et fiable, et si des problèmes ont été identifiés dans la gestion des fonds publics. Le Rwanda publie un Rapport d'audit mais il est loin d'être exhaustif. Une des faiblesses du document est que seuls deux tiers des dépenses sont audités.

Participation du public et institutions de contrôle

Excepté rendre les documents budgétaires clé plus disponibles et exhaustifs, le Rwanda dispose d'autres façons d'ouvrir davantage son processus budgétaire. Assurer l'existence d'un pouvoir législatif et d'une ISC forts qui fournissent un suivi budgétaire efficace, ainsi qu'offrir davantage de possibilités au public de participation au processus budgétaire en font partie.

Les organismes de surveillance jouent-ils un rôle efficace en matière de budget ?

Institution de contrôle	Niveau de force**
Pouvoir législatif	Modéré
ISC	Modéré

**Les appréciations de la force du pouvoir législatif et de l'ISC sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions sur ces institutions dans l'Enquête sur le budget ouvert. Un résultat moyen de 0 à 33 signifie que le niveau de force de l'institution est considéré comme « faible », de 34 à 66 comme « modéré » et de 67 à 100 comme « fort ».

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par le pouvoir législatif au Rwanda est seulement modérément forte parce que :

1. Le corps législatif ne dispose pas de suffisamment de temps pour examiner et voter un budget ; et
2. Fournisse un espace suffisant pour permettre aux organisations de la société civile de dialoguer avec le gouvernement lors de la préparation du budget.

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par l'ISC du Rwanda est seulement modérément forte pour les raisons suivantes :

1. Elle ne diffuse pas de Rapport d'audit au moment opportun sur les dépenses définitives des départements nationaux ;
2. Elle ne dispose pas de canaux de communication adéquats avec le public ; et
3. Elle n'effectue pas de reporting adéquat sur les mesures de suivi prises par le pouvoir exécutif pour répondre aux recommandations de mesures correctives de l'audit.

Recommandations

Il convient que le Rwanda :

- Publie les documents budgétaires qu'il produit déjà -- le Projet de budget de l'exécutif, les Rapports en cours d'année et la Revue de milieu d'année -- sur les sites Internet du gouvernement;
- Augmente l'exhaustivité du Rapport de fin d'année et du Rapport d'audit ;
- Fournisse des occasions au public de témoigner lors d'audiences législatives sur le budget ;
- Renforce le pouvoir du corps législatif et de l'ISC d'assurer un meilleur contrôle de l'exécution du budget ; et
- Selon le chercheur OBI, fournisse un espace suffisant pour permettre aux organisations de la société civile de dialoguer avec le gouvernement lors de la préparation du budget.